

## Règlement bateau-loc moteur

### Comment devenir membre ?

Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site et signer le règlement .

Il faut être en possession d'un permis voile .

L'adhésion est valable pour une saison qui s'étend du 1 avril au 15 octobre.

### Cotisation

Cotisation annuelle de 1200.-

Cotisation d'entrée payable seulement une fois 100.-

### Localisation du bateau

Au port Choiseul place N°

Voir plans

### Type de bateau

Moteur

### Qui peut réserver le bateau ?

Le bateau du club peut être réservé et pris seulement par un membre du club.

Le membre du club peut inviter des non-membres comme équipage. Le pilote assume l'entière responsabilité du bateau et de l'équipage.

### Période de réservation

La durée de réservation est de 3 heures maximum sauf le soir qui est de 2 heures par sortie.

Les périodes de réservation sont :

09h00 à 12h ; 12h à 15h ; 15h à 18h ; 18h à 20h ou 18h à 21h horaire d'été

Ceci pour permettre à plus de membre d'utiliser le bateau.

Une seule réservation à la fois, une nouvelle réservation est possible dès que le bateau est de retour à sa place.

### Pour la réservation du bateau

La réservation se fait par Email au moins 24 heures à l'avance selon la disponibilité du planning.

Le planning est consultable via le site bateau-loc.

En cas de réservation de dernière minute, vous devez envoyer un sms au 0763609291.

Vous devez attendre la confirmation de la réservation.

### Première mise en main

La mise en main se fera lors d'une sortie de 1 heure. Elle se fait obligatoirement avant la première location.

Le loueur se réserve le droit de proposer quelques heures au futur locataire, si il estime que celui si manque de pratique.

### Règles de sécurité

Ces règles sont un complément aux règles de navigation en vigueur.

Les lois suisses fédérales de navigations sont prioritaires sur les règles du club bateau-loc.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le pilote est le seul responsable de la sécurité des occupants, en particulier il doit s'assurer que tous les équipements de sécurité soit à bord.

Un gilet de sauvetage par personne est obligatoire.

A bord du bateau il n'y a que des gilets adultes et c'est au pilote de fournir des gilets pour enfants .

Le gilet doit être porté en permanence par toutes personnes ne sachant pas nager et par les enfants de moins de 12 ans. Il est fortement recommandé de porter le gilet quand le vent forçit.

Le pilote doit s'assurer que le nombre maximum de personnes à bord n'est pas dépassé . Pour le club, un enfant est égal à un adulte.

Le club recommande de sortir au minimum à 2 personnes .

Il est de la responsabilité du pilote de regarder que le bateau soit en état de naviguer avant de quitter le port.

Le club décline toute responsabilité en cas de problème résultant de matériel défectueux.

Le club interdit au pilote de sortir dans les cas où les feux orange clignotent si le bateau est en train de naviguer il doit rentrer tous de suite et en cas de 90 flashes par seconde, il doit aller dans le port le plus proche et prévenir le responsable au 0792052021.

#### Les conditions de vent

Le club interdit de sortir du port quand le vent dépasse 4 beaufort, soit 24km/h.

#### Les règles de conduite en vers les autres membres du club

Respecter les règles de réservation .

- Etre ponctuel ;
- Ramener le bateau à l'heure pour que l'équipage suivant puisse prendre le bateau sans attendre .
- Le bateau doit être rendu avec le plein d'essence fait et le livre de bord actualisé.
- Si le plein du bateau n'est pas fait il en coûtera 50.- de frais en plus du plein.
- Au retour le bateau doit être propre et bâché

Rendre le bateau dans les conditions ou vous auriez souhaité le trouver ( ce qui n'est pas nécessairement l'état où vous l'avez trouvé )

#### Etat du bateau

Garder le bateau en bon état requiert de la bonne volonté et la participation de chacun .

Le club bateau-loc n'est pas un service de location bon marché, il relie chaque membre .

Lors du retour du bateau, tout dommage ou pièce défectueuses doivent être annoncée au responsable par Email .

Dans le cas d'une urgence aviser le responsable par tél . 079 205 20 21

#### Assurance

Le bateau est assuré en RC en cas d'accident .

Il est assuré en casco .

Ces 2 assurances ont une franchise de 500 frs qui sera à la charge du pilote .

Le club dégage toute responsabilité en cas de non-respect des règles de navigation suisse et de ces présentes règles .

En cas de non-respect de ses règles le club se réserve le droit de demander un dédommagement en plus de la franchise au pilote et en cas de faute grave de l'exclure du club sans remboursement possible de la cotisation .

De plus la consommation d'alcool est interdite avant et à bord du bateau .

Le pilote et tous les membres de l'équipage doivent être assurés contre les accidents .